

NOTE FORMATIONS CONTINUE 22-23

« JE RENOUVELLE MON BREVET FEDERAL »



Ligue Régionale de Tir de Bretagne

Informations générales

Pour toute questions sur les formations :

Maud SEUS-CARADEC - Assistante technique régionale - RFL

07 50 87 61 20 - atr@tir-bretagne.org

Rappel : La formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Les formations continues n'ont pas de journées de positionnement.

Les formations continues ne sont pas ouvertes aux titulaires CAC. Pour renouveler son CAC il faut suivre à nouveau la formation initiale, tous les 4 ans minimum.

Les armes peuvent être personnelles ou mise à disposition par votre club ou Comité Départemental.

L'accès aux modules de formations est soumis au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Inscriptions :

Le nombre de places disponibles est limité (voir la fiche détaillée de chaque formation). Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Toute demande au-delà de la date butoir ne sera pas prise en compte. Dans un esprit d'équité entre les clubs, la Ligue se réserve le droit de refuser des candidatures d'un même club lorsqu'elles sont en trop grand nombre pour une même formation.

Dans les cas nécessitant une dérogation, l'inscription sera refusée si la demande n'est pas adressée. Pour toute question, contactez directement l'ATR.

L'inscription n'est validée qu'à la réception du dossier complet et des frais de formation. Un dossier complet contient :

- La feuille de demande d'inscription complétée (page 20)
- Paiement de <u>l'ensemble</u> de la formation (en cas d'inscriptions multiples, merci de préciser au dos du chèque)
- Au besoin : demande de dérogation (page 21) et/ou autorisation parentale (page 22)

Les personnes intéressées sont priées de retourner le dossier complet à :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
Maison des Associations
BP 7
56390 COLPO

Ou par e-mail: secretariat@tir-bretagne.org

Une convocation personnelle ultérieure viendra confirmer l'inscription et indiquer les modalités exactes de la formation, Une attestation de paiement vous sera automatiquement envoyée par mail à la clôture des inscriptions.

Vous pouvez annuler votre inscription sur simple demande jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions, aucun frais ne sera encaissé. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et les frais d'inscriptions seront encaissés.

Les note des formations initiales et note des formations continues sont également disponibles sur le site internet de la Ligue : http://www.tir-bretagne.org/

Frais de formation :

Les frais d'inscription sont à envoyer avec le dossier d'inscription. Il est possible de faire un règlement en plusieurs fois.

Les frais d'inscription sont encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc.). Tout candidat abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.

Seul le cas d'annulation n'engage aucun frais (Rappel : annulation sur simple demande jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions)

Pour les stagiaires Hors Ligue les frais de formation sont majorés de 10€ par jour. Les guides pédagogiques sont fournis. L'acceptation en formation est soumise à la limite des places et avec priorité aux bretons.

Restauration et Hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par l'organisateur à concurrence d'un montant maximum de 15€ par repas. La consommation d'alcool est interdite. Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire, de son club ou du comité départemental

Modalités de validation

A l'exception des Ce<mark>rtificat</mark>s <mark>de spécialité (CS) dont le</mark> fonctionnement est spécifique, il n'y a pas d'examen pour obtenir la validation d'une formation continue.

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ Participer activement à toutes les journées de formations et être investi.e.
- ✓ Respecter en permanence la sécurité et l'éthique fédérale, tant par ses actions, et son comportement, que par ses paroles

.

SOMMAIRE

(accès à la formation en cliquant dessus)

INFORMATIONS GENERALES

Inscriptions	2
Frais de formation	3
Restauration et Hebergement	3
Modalité de validation	3
FORMATIONS CONTINUES	
Tuteur Fédéral 1er Degré	5
Technique : La position Carabine	6
Conception d'exercice et de séance	7
Technique et Pédagogie : Encadrer une Ecole de Tir	8
Technique : Le geste d'attaque	8
Formation Continue Monitorat TSV	9
Demande d'inscription en formation	11
Demande de dérogation	12
Autorisation Parentale	13

Tuteur Fédéral 1er Degré





La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique: 05 et 06 novembre 2022

Prévision lieu du module : Département 35.

Prévision encadrement : Philippe Goudet et Pascal Kerlau

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur ou d'Initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive. Cette formation apparaîtra sur la fiche ITAC du stagiaire.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maitriser le rôle du tuteur au sein de la formation et du club
- Maitriser les outils du tutorat
- Connaitre les attitudes du tuteur

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme Animateur ou Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.

Avoir sa licence en cours de validité

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Pistolet et/ou Carabine 10m (personnel, club ou départemental)
- Matériel de prise de note
- > Votre Passeport Formateur

Date butoir d'inscription : 08 octobre 2022 (Délais de rigueur)

Technique: La position carabine





La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique :15 janvier 2023

Prévision lieu du module : Département 35.

Prévision encadrement : Philippe Goudet et Jean André

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître la technique de niveau initié de la position en carabine 10m
- Maitriser les grands exercices et la progression pédagogique
- Connaitre les grandes adaptations de matériel

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Jeune Encadrant ou Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.

Avoir sa licence en cours de validité

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Carabine 10 m (personnel, club ou départemental)
- > Recommandé : tenue de tir (personnel, club ou départemental)
- > Matériel de prise de note
- Votre Passeport Formateur

Date butoir d'inscription : 10 décembre 2022 (Délais de rigueur)

Conception d'exercices et de séances





La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique : 26 février 2023

Prévision lieu du module : Département 56.

Prévision encadrement : Jean André et Pascal Kerlau

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Savoir utiliser les différentes variables pour créer des exercices
- Être capable de formuler des consignes et critères de réussite clairs et concis
- Maîtriser les logiques de cohérence au sein de la séance et entre les séances
- Savoir utiliser Cibles Couleurs

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Jeune Encadrant ou Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.

Avoir sa licence en cours de validité

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Pistolet et/ou Carabine 10 m (personnel, club ou départemental)
- Matériel de prise de note
- Votre Passeport Formateur

Date butoir d'inscription : 26 janvier 2023 (Délais de rigueur)

Technique et pédagogie : Encadrer une Ecole de tir







La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique: 11 mars 2023

Prévision lieu du module : Département 22

Prévision encadrement : Philippe Goudet et Pascal Kerlau

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Savoir adopter un comportement adapté
- Connaître les grands éléments de pédagogie
- Connaître les bases techniques et les grands exercices
- Maitriser le fonctionnement Cibles Couleurs

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Jeune Encadrant, Animateur ou Initiateur.

Avoir sa licence en cours de validité

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Pistolet et/ou carabine 10m. (personnel, club ou départemental)
- > Matériel de prise de note
- > Votre Passeport Formateur

Date butoir d'inscription : 11 février 2023 (Délais de rigueur)

Technique: Le geste d'attaque



La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique: 09 avril 2023

Prévision lieu du module : Département 29

Prévision encadrement : Pascal Kerlau et Arnaud Chevrollier

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'initiateur. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maitriser la technique spécifique de niveau initié
- Connaitre les grands exercices
- Maitriser la progression des tireurs
- Respecter le règlement sportif en vigueur

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Jeune Encadrant ou Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.

Avoir sa licence en cours de validité

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Pistolet 25m (personnel, club ou départemental) et tenue de sport
- > Matériel de prise de note et clé USB
- Votre Passeport Formateur

Date butoir d'inscription : 10 mars 2023 (Délais de riqueur)

Formation continue Moniteur TSV



La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique : à déterminer

Prévision lieu du module : à déterminer

Prévision encadrement : Formateurs CNS TSV

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée uniquement aux personnes titulaires du Monitorat TSV. La présence à la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectifs, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maîtriser les principes pédagogiques
- Connaître la technique de niveau initié et les grands exercices
- Respecter le règlement sportif en vigueur

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Moniteur TSV. Aucune dérogation ne sera accordée.

Avoir sa licence en cours de validité

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Matériel de tir et munitions (personnel, club ou départemental)
- > Tenue de tir
- Matériel de prise de note et clé USB
- Votre Passeport Formateur

Date butoir d'inscription : A venir. Minimum 3 semaines avant la date du module



Demande d'inscription en formation CONTINUE

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

Nom :	Prénom :
Club :	n° de licence :
Date de naissance : / /	Catégorie d'âge :
	□Oui □Non mail:
Adresse :	
Cible couleur détenue :	Discipline principale :
Niveau de compétition : 🗆 Loisir	□ Départemental □ Régional □ National
Type: Continue « J	Je renouvelle mon Brevet Fédéral »
Module : □ Tuteur Fédéral 1er degré □ La position carabine □ Le geste d'attaque □ Formation continue Mo	☐ Conception d'exercices et de séances ☐ Encadrer une école de tir ☐ Le geste d'attaque oniteur TSV (Aucune dérogation possible)
Date d'obtention du diplôme détenu :	/ / .
Fonction(s) exe <mark>rcée</mark> (s) au sein du club	11
Indiquez en quel <mark>ques lig</mark> nes vos motiv	ations pour participer à la formation :
□ J'ai pris connaissance des docume 1), du matériel à apporter, et des consi	nts à joindre à mon dossier d'inscription (voir page ignes sanitaires.
Date et signature :	Avis et signature du Président de club :



Demande de dérogation

A l'attention de Madame la Responsable Formation Ligue,

Je soussigné(e) (nom et prénom) :
N° licence :
Demande exceptionnellement une dérogation pour être autorisé à suivre la formation continue (précisez) :
Pour le(s) motif(s) suivant :
Pour les <mark>li</mark> cenciés d'une autre Ligue, merci d'utiliser la feuille de demande de dérogation fédérale (ITAC), complétée par votre RFL.
Indiquez vos motivations et/ou situation justifiant le besoin de formation par dérogation :
Il est rappelé qu <mark>e les d</mark> érogations sont à caractère exceptionnel, et que leur accord n'est en aucun cas syst <mark>ématique.</mark>
Le//, Signature :
Cadre Réservé à la RFL
Demande : □ Refusée □ Acceptée □ Acceptée sous conditions
Indiquez les conditions le cas échéant :
Le / /, Signature :

Lique Régionale de TIR de BRETAGNE

Autorisation Parentale

Je soussigné, M. (mère, père, tuteur légal de l'enfant *) autorise :

Continue (précisez) :

> Mon enfant à participer à la formation

se déroulant du <u>au</u> ,			
Les membres de l'Equipe Technique Régionale, à transporter en voiture individuelle mon enfant.			
En cas d'urgence, j'autorise :			
 Les responsables de la ligue à prendre toutes les mesures nécessaires à l'évacuation et à l'hospitalisation éventuelles de mon enfant 			
Toute intervention chirurgicale rendue nécessaire en cas d'accident majeur.			
Fait à, le, le			
Signature obligatoire (précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Certifié exact") :			
* Rayez la mention inutile.			
Personne à prévenir en cas d'urgence			
Nom de la personne :.			
N° de téléphone :			
Lien de parenté : .			
Observations éventuelles :			
Renseignements administratifs			
N° de Sécurité sociale :			
Caisse de Sécurité sociale + adresse :			
Nom du médecin traitant :			
N° de téléphone :			
Nom de la mutuelle (éventuellement) :			



Contact

Assistante Technique Régionale :

Maud CARADEC - atr@tir-bretagne.org - 07 50 87 61 20



Rejoins-nous sur notre page pour suivre toute notre actualité !

@LigueTirBretagne















COPIES DES LICES

ENVIE D'OPTIQUE